

DIRE ET PENSER DANS LE PRINCIPE PSYCHOLOGIQUE DE NON-CONTRADICTION D'ARISTOTE

Fabien SCHANG
Archives Poincaré (Nancy 2)

Un paralogisme semble commis dans la démonstration par Aristote du principe psychologique de non-contradiction : à partir d'un principe performatif d'assertion (dire quelque chose, c'est le croire), une approche moderne nous incline à prétendre qu'Aristote présuppose une transparence référentielle des contextes opaques de croyance afin de corréler les versions psychologique et logique.

Nous tenterons de restituer la preuve du principe (I). Au moyen de la formalisation moderne, nous appliquerons cette explication à quelques paradoxes (II). Nous en concluons la nature de la non-contradiction (III), avant de proposer une « dissolution » syntaxique du problème d'opacité des contextes d'attitudes propositionnelles. Cette dissolution exprimera un certain scepticisme face aux approches formelles de l'intentionnalité.

I LA PREUVE DU PPNC

Le principe de non-contradiction (PNC) se présente en ces termes :

Personne ne peut croire qu'une même chose est et n'est pas, comme, selon certains, disait Héraclite, car celui qui parle ainsi ne doit pas croire ce qu'il dit. Si un même objet ne peut pas posséder, à la fois, des propriétés contraires, et les convictions auxquelles correspondent des jugements contradictoires sont contraires, alors, bien

évidemment, un seul et même homme ne peut pas croire à la fois qu'une même chose est et n'est pas. Car celui qui se tromperait là-dessus aurait à la fois des convictions contraires.¹

Tandis que la version ontologique du principe (PNC) prétend qu'aucun objet ne peut être et *ne pas* être quelque chose, la version logique (PLNC) affirme qu'aucun jugement² n'est à la fois vrai et *non* vrai, la version psychologique (PPNC) ajoute à la notion de *contradiction* des jugements celle de *contrariété* des convictions. Cette dernière version est donc plus complexe que les deux précédentes. Pourquoi et comment exprimer la contrariété le cadre d'un principe de contradiction ?

2. DE LA CONTRARIÉTÉ À LA CONTRADICTION

Le besoin de cette complication notionnelle a d'autant plus besoin d'être justifié qu'il ne va pas sans problèmes, au sein du langage logique. Dans le carré des oppositions, contrariété et contradiction sont notoirement distinctes. Łukasiewicz en fait état :

La question de la contrariété des jugements [...] pose à Aristote une singulière difficulté puisque, pour lui, le rapport de contrariété s'établit avant tout entre les propriétés qui se situent aux extrémités d'une suite des propriétés [...] Or, dans la mesure où les jugements ne sont pas des propriétés, il est difficile de parler de leur contrariété.³

Ce n'est donc pas aux jugements que revient la notion de contrariété, à en croire le détail cité ici par Łukasiewicz et qui concerne la définition des contraires en termes de qualités

¹ Aristote (1991), Γ3, 1005b 23-32 ; cité in Łukasiewicz (2000), pp. 49 et 56.

² Précisons que le terme « jugement » sera partout utilisé ici pour exprimer ce qui correspond chez Frege au contenu propositionnel. Le jugement ne signifiera donc pas l'acte d'assertion ou de tenir pour vrai ; la distinction est cruciale pour la suite.

³ Łukasiewicz (2000), pp. 57-58.

extrêmes relativement à un même objet.⁴ Si tel est le cas, deux convictions contraires ne sont pas traduisibles en termes de jugements contraires mais de jugements *portant sur* des objets contraires, i.e. des croyances. Une autre forme d'opposition, non-contradictoire, reste possible pour exprimer des jugements de croyances contraires. Aristote en a conscience :

Un jugement affirmatif est-il contraire au jugement négatif, ou est-il contraire à un autre jugement affirmatif ? Par exemple : Callias est juste – Callias n'est pas juste – Callias est injuste, lequel [des deux derniers] est contraire [au premier] ? (...) Quelle conviction vraie est donc contraire à une conviction fautive ? Est-ce la conviction à laquelle correspond un jugement négatif qui est contraire à la conviction fautive ? Ou est-ce la conviction à laquelle correspond le jugement affirmant la propriété contraire qui est contraire à la conviction fautive ?⁵

L'ambiguïté consiste dans la transcription symbolique de la croyance contraire à 'Callias est juste' : 'Callias est *in*juste'. En effet, si 'injuste' est à 'juste' ce que 'noir' est à 'blanc', leur opposition n'est contradictoire que par le biais d'une étape intermédiaire (assimiler '*in*juste' à *non* juste'), mais cette étape sera objectée plus loin en termes de transparence référentielle.

Un autre problème plus formel reste en suspens dans la relation entre contradiction et contrariété, quand bien même l'une serait traduisible dans l'autre lorsqu'il s'agit d'une relation de croyance à jugement : comment symboliser la relation entre deux jugements exprimant des *croyances* contraires ? Si l'on adopte le symbolisme modal des logiques doxastiques, l'affirmation condamnée par le PPNC a la forme logique

⁴ Cf. Aristote (1991), $\Delta 10$, 1018a26-34 : « On nomme contraires ceux des attributs différents par le genre qui ne peuvent coexister dans un même sujet, ceux qui diffèrent le plus dans le même genre, ceux qui diffèrent le plus dans le même sujet qui les reçoit, ce qui diffère le plus dans ce qui tombe sous la même puissance [i.e. les objets d'une même science], enfin ce dont la différence est maxima, soit absolument, soit en genre, soit en espèce ».

⁵ Aristote (1994), 14, 23a27-39, cité in Łukasiewicz (2000), p. 57.

$$(1) \quad B_a p \wedge B_a \neg p$$

et non

$$(2) \quad B_a p \wedge \neg B_a p,$$

où 'a' est le sujet croyant et 'B' l'opérateur modal de croyance. A condition que la représentation moderne ne produise aucun contresens anachronique dans la lecture d'Aristote, celle-ci formule avec clarté la nuance que Łukasiewicz relate à son sujet :

Il faut reconnaître qu'en prouvant le principe psychologique de contradiction, Aristote raisonne de façon très prudente. Il est visiblement conscient que la coexistence dans le même esprit de deux convictions auxquelles correspondent des jugements contradictoires ne constituerait pas de contradiction évidente. En effet, chaque conviction est un acte psychique positif. Par conséquent, si quelqu'un avait la conviction que quelque chose est et, en même temps, la conviction que la même chose n'est pas, il n'y aurait jamais de contradiction évidente. Une contradiction évidente apparaîtrait seulement si, dans le même esprit, une conviction à la fois existait et n'existait pas.⁶

La première forme logique est qualifiée de contradiction « latente » et correspond à la forme logique moderne du PPNC, par opposition à la seconde forme, « manifeste » ou « évidente », dans laquelle la négation contradictoire s'applique à l'opérateur de croyance. Deux reproches majeurs peuvent être faits à cette formalisation : non seulement la forme modale est anachronique et ne peut restituer avec justesse la construction intellectuelle que le Stagirite put se faire de la question du PPNC ; mais un détail du texte montre succinctement que la croyance est consubstantielle au jugement ou contenu propositionnel : il est rappelé à plusieurs reprises que

⁶ Łukasiewicz (2000), p. 62.

Les sons émis par la voix sont les symboles des états de l'âme, et les mots écrits les symboles des mots émis par la voix.⁷

Une fois ce détail enregistré, il devient clair que tout jugement ne peut être attribué à un locuteur qu'à la condition qu'il ait exprimé quelque chose auquel correspond une croyance. Il devient clair également que l'idée de dissocier formellement la croyance du jugement est absurde dans l'esprit d'Aristote, dès lors que croyance et contenu propositionnel constituent deux éléments consubstantiels à un même phénomène, l'*assertion*. Une autre explication étymologique de Łukasiewicz confirme la nature *performative* de la croyance et la version « latente » du PPNC :

υπολαβανειν [*hupolambanein*] ne signifie pas ici admettre au sens de supposer, mais par opposition à parler, énoncer une proposition ; il exprime un acte psychique accompagnant habituellement, mais pas forcément, l'énonciation de la proposition. Cet acte, c'est la conviction, la croyance. A cet endroit-là, Schwegler traduit υπολαβανειν par *glauben*, et H. Maier explique que ce mot, ainsi que le substantif υποληψις [*hupolepsis*], signifient chez Aristote l'état psychique de « conviction », de « considérer quelque chose comme vrai », c'est-à-dire la décision subjective attachée au moment de la croyance, πιστις [*pistis*].⁸

Une interprétation à la lettre des passages précités implique donc que la croyance apparaît ici comme la conjonction simultanée du fait de dire quelque chose et de la représentation propositionnelle qui lui est associée, et l'on peut donc spécifier l'acte psychique en question comme équivalant à l'acte d'assertion, synthétisé par le symbolisme frégéen de type 'δ p'.

La présence de la notion de contrariété se justifie ainsi : la présence d'une croyance dépend de celle d'une assertion ; or ce

⁷ Aristote (1994), 1, 16a2-5.

⁸ Łukasiewicz (2000), p. 49.

besoin de baser une attribution de croyance sur un acte d'assertion justifie par conséquent le choix de (1) en guise de formulation logique du PPNC et de relation de croyances « contraires » : en vertu du carré des oppositions, dans lequel deux propositions sont contraires lorsqu'elles ne peuvent être vraies toutes les deux mais peuvent être fausses ensemble, (1) constitue effectivement un exemple de conjonction de croyances contraires : il n'est pas possible de croire que p et non-p sont le cas à la fois, mais il est parfaitement possible que ces deux croyances soient toutes deux fausses, autrement dit, que le sujet croyant ne donne son assentiment à aucune d'elles.

Quant à (2), elle est une forme logique contradictoire (« manifeste ») et comporte toujours un membre vrai et l'autre faux ; mais la nature assertive liée à l'attribution de croyance nous interdit de considérer cette dernière espèce de contradiction comme celle exprimant le PNC, associant deux actes psychiques positifs et excluant donc toute antéposition de la négation à la croyance.

3. LES PREUVE DE RÉDUCTION

Jusqu'ici, toute l'argumentation a visé à justifier l'emploi de la notion de la contrariété au sujet d'un principe de contradiction ; cela fait, il reste à justifier le passage de cette transition *de raison* à une transition *de fait* : deux croyances contraires, exprimées par des jugements logiquement contradictoires, sont-elles incompatibles ? Il s'agit donc de traduire l'impossibilité logique en impossibilité psychologique, c'est-à-dire la contradiction en incompatibilité, supposant qu'aucun sujet ne peut croire une chose et sa négation à la fois.

Pour ce faire, le Stagirite va montrer que les deux types de contrariété sont équivalents et se réduisent pareillement au PPNC. Comment ? L'argument visé ici annonce avec deux millénaires d'avance une énigme bien connue des logiciens modernes :

Quant au jugement *le bon est mal*, ce n'est en réalité qu'une combinaison de jugements, car sans

doute est-il nécessaire de sous-entendre en même temps *le bon n'est pas le bon*.⁹

Łukasiewicz cite un contre-exemple à cette combinaison de jugements, et l'impossibilité de croyances contraires n'a donc aucune valeur de loi égale à celle de la non-contradiction logique. En d'autres termes : l'impossibilité logique (la contradiction) n'a pas de stricte contrepartie psychologique, et la preuve du PPNC est falsifiable si elle repose sur un présupposé de ce genre. La faute d'Aristote est consacrée comme un tournant épistémologique :

Le raisonnement du chapitre 14 de *De l'Interprétation* dans lequel Aristote entreprend de prouver la contrariété des convictions, s'attire un reproche plus fondamental. Pour la première fois, dans l'histoire de la philosophie, *nous voyons apparaître la confusion (tellement commune de nos jours) des questions logiques et psychologiques*.¹⁰

A partir d'une assimilation de l'assertion à la croyance via la notion commune d'*hupolambanein*, il est possible de rendre compte du libellé complexe du PPNC et de réduire la relation de contrariété des croyances en relation de contradiction des jugements. L'idée de correspondance entre logique et psychologique excède les limites démonstratives de la première et repose sur une sorte de consécution empirique, c'est-à-dire de vérification des cas de croyances relatifs à des jugements logiques.

Faute de correspondance avec l'esprit, le PNC donne plus l'apparence d'une règle objective que d'une description des lois de la pensée. Rien de bien original dans cette pseudo-philosophie de la logique, mais qui laisse envisager une première maxime quant aux modalités d'attribution et de formulation d'une croyance :

Ce qui n'est pas dit, il faut le taire !

⁹ Aristote (1994), 14, 23b25-27.

¹⁰ Łukasiewicz (2000), p. 64.

II « EXPLICATION » DES PARADOXES DOXASTIQUES

« Expliquer » n'est peut-être pas le terme adéquat pour qualifier le rôle du formalisme dans des problèmes philosophiques. Le terme est-il approprié pour une théorie logique, ou n'y a-t-il qu'une simple coïncidence indépendante entre les résultats d'un calcul et les données de notre « intuition » ordinaire ? Nous reviendrons en conclusion sur cette question d'ordre méthodologique ; avant cela, quelques exemples de problèmes philosophiques modernes vont être évalués à l'aune de ce qui a été dit du PPNC, en supposant que ce dernier puisse être pertinent et apporter des solutions aux premiers.

1. LA CLAUSE D'ASSERTION (CA)

C'est le nom qui sera donné à la notion synthétique d'*hupolambanein*, évoquée plus haut pour spécifier la notion de croyance et justifier le qualificatif de croyances « contraires » en rapport au PPNC. L'assertion s'accompagne d'une croyance, ce que l'on peut simplifier formellement par

(CA) $[p] \supset B_a p.$

A strictement parler, cette relation s'apparente davantage à une implicature conversationnelle à la Grice qu'un conditionnel matériel : Aristote le montrait dans ses termes, lorsqu'il répliqua aux Héraclitéens qu'il n'est pas nécessaire de penser ce que l'on dit. Précisons toutefois que les crochets désignent un acte d'assertion, et celui consiste non seulement à dire quelque chose mais à le tenir pour vrai, ce qui exclut le facteur pragmatique de l'insincérité hors de (CA).

A l'aide de cette formalisation, le paralogisme de la combinaison des jugements logiques devient explicite. Soit 'p*'

la proposition dont le prédicat est contraire à celui de 'p' ; on obtient donc la version formelle :

1	$[p] \ \& \ [*\text{p}]$	prémisse
2	$B_{ap} \ \& \ B_a*\text{p}$	1, (CA)
3	$*\text{p} \supset \sim\text{p}$	privation
4	$B_{ap} \ \& \ B_a\sim\text{p}$	3, PPNC

L'erreur se situe dans l'étape 3-4, où des croyances sont inférées de propositions non assertées (sans crochets). Seules des assertions explicites peuvent être dérivées sous la forme de croyances, et l'inférence cruciale pour dériver le PPNC du PLNC est donc bloquée. Non seulement cette hypothèse illustre une attitude que Łukasiewicz a taxée de *logiciste*, mais elle est visiblement falsifiée par le problème à venir de d'opacité référentielle.

2. NONBELIEF ET DISBELIEF

La distinction entre (1) et (2) concerne également les deux versions du paradoxe de Moore, dans lequel il est absurde mais non contradictoire de dire 'p mais je ne crois pas que p' ou 'non-p mais je crois que p'. Dans le PPNC, la négation est postposée à l'opérateur de croyance parce que toute croyance est un acte psychique *positif* ; dans le cas contraire, l'absence de croyance donne (2), dans laquelle une substitution de la lettre schématique α à B_{ap} produit bien une contradiction « manifeste » de forme $\alpha \ \& \ \neg\alpha$. Cette distinction s'exprime dans la langue anglaise par les termes de *nonbelief* et de *disbelief* : dans le cas (2) de la « nonbelief », le sujet croit que p et *ne* croit *pas* que p, alors que dans le cas (1) du PPNC, la « disbelief » ou *incroyance* signifie que le sujet croit que p et croit que non-p. Seule la seconde version convient pour dériver le PPNC du PLNC, puisque la non-croyance de p n'est pas équivalente à la croyance de non-p et n'est pas déduite non plus de [p] par (CA) : de ce qu'une personne dit « p et non-p », comme l'admettent les partisans de Héraclite, il s'ensuit la conjonction d'une croyance et d'une non-croyance, mais la

réci-proque n'est pas toujours vraie.¹¹ La place cruciale de la négation au sein du libellé peut être liée à deux autres thèmes de logique formelle, entre autres : le paradoxe de Moore, dans lequel une absurdité n'est pas illogique ; la distinction entre inconsistance et contradiction. Dans le premier cas, (CA) a été évoquée en d'autres termes par Hintikka pour « résoudre » la paradoxe : si l'on présuppose que l'assertion peut être reformulée en termes de croyance, la sémantique des mondes possibles de Hintikka (1962) a permis d'assimiler la formule formalisée initiale 'p ∧ □B_ap' à la formule itérée 'B_ap ∧ B_a□B_ap'. Par la suite, la relation transitive attribuée au concept de croyance implique l'aspect contradictoire de la formule ci-dessus et « révèle » ce que le langage ordinaire laissait implicite. Dans le second cas, les deux versions du paradoxe correspondent exactement aux versions (1) et (2) de l'incroyance et de la non-croyance : (1) est simplement inconsistante, (2) est contradictoire. Aristote démontre que (1) est toujours fausse, Łukasiewicz rétorque que (1) et même (2) sont parfois vraies. Notre position est la même que celle du Stagirite, mais notre argument diffère, qui sera précisé plus loin.

3. OPACITÉ RÉFÉRENTIELLE

Le paralogisme de la combinaison rappelle clairement le problème moderne de l'opacité référentielle dans les contextes non extensionnels : en vertu du principe de substitutivité des identiques, deux termes coréférentiels sont vrais des mêmes propriétés ; par conséquent, si a et b sont des termes dénotant le même individu, alors la propriété F est vraie ou fausse des deux simultanément et la formule ci-dessous est une loi logique relative aux extensions :

$$\forall x \forall y [(x = y) \supset (Fx \equiv Fy)]$$

¹¹ L'incroyance implique bien la non-croyance : celui qui croit que non-p peut être dit ne pas croire que p (δ B_a□p ⊃ □B_ap) ; mais celui qui ne croit pas que p peut être simplement indifférent à l'égard de cette proposition et suspendre son jugement (δ □B_ap ⊃ B_a□p). En d'autres termes, l'incroyance est à l'athée ce que la non-croyance est à l'agnostique. Et pour reprendre l'ordre argumentatif du PPNC, l'assertion de « p et non-p » entraîne la croyance et p et la croyance de non-p (l'incroyance de p) et équivaut à (1), non à (2).

Mais il fut remarqué très tôt que les contextes des modalités ou des attitudes propositionnelles étaient réfractaires à cette loi et limitaient son applicabilité : du fait que Tom croie que Cicéron a écrit *De Senectute* et que Cicéron désigne le même individu que Tullius, il ne s'ensuit pas que Tom croit que Tullius a écrit *De Senectute*. Dans le cas parallèle des prédicats coextensifs, on peut en trouver qui ne soient pas toujours crus comme vrais du même objet. Le principe de substitutivité des identiques peut être adapté en principe de coextensivité des prédicats et d'extensionnalité des propositions, avec les variables d'individus remplacées par des variables de propositions et les variables de prédicats par des variables de contexte δ :

$$(p \equiv q) \supset (\delta p \equiv \delta q),$$

où B_a est une valeur de la variable δ . Une application de l'analyse performative de la croyance semblerait remédier quelque peu à ce paradoxe : si une croyance de p (δp) ne peut être inférée qu'à partir d'une assertion ($[p]$), alors le paradoxe de l'opacité référentielle repose sur une confusion entre les termes de propositions et les termes d'assertions, ceux-là même qu'Aristote avait confondus dans sa preuve pour établir le PPNC. Précisons bien que *le problème ne porte pas tant ici sur les conditions d'attribution de croyance que sur leurs conditions de formulation* : des critères behavioristes simples permettent d'attribuer une certaine croyance à un sujet sur la base de son comportement non-verbal, mais toute la difficulté du PPNC et de l'opacité repose sur le choix des *termes* d'objets plutôt que des objets en question. Le choix d'un nom propre de préférence à un autre, le cas d'un prédicat à un autre synonyme, dans celui d'Aristote, illustrent la nature du problème et la distinction entre deux ordres de question : l'attribution de croyance, d'un côté, leur formulation de l'autre. Existe-t-il des conditions nécessaires *et suffisantes* à la formulation d'une croyance ? La situation d'hyperintensionnalité montre la difficulté majeure du problème dans les contextes d'attitudes propositionnelles.

En réponse à ce problème et dont la solution tarde à venir, il est au moins possible de bloquer l'inférence à l'origine du paradoxe : s'il est interdit de formuler une croyance précise à partir d'une *proposition*, il est alors interdit de produire

l'inférence en question *via* des propositions coréférentielles (de même valeur de vérité) et l'opacité est ainsi évitée de la même façon que par la distinction frégréenne entre sens et référence : le paradoxe était transformé en une *illusion sémiotique* chez ce dernier, due à une confusion entre la référence d'un terme et son sens ; il en va de même *via* (CA), où l'illusion consiste à confondre une proposition p avec son assertion [p]. Le paradoxe est-il résolu ? Disons plutôt qu'il est dissout et remplacé par une interdiction de formuler des croyances sans la base d'une assertion explicite.

Mais il est clair que notre expédient n'élucide en rien la nature de la croyance et n'apporte aucun élément d'information à la philosophie de l'esprit. Si telle est la prétention que les philosophes analytiques se donnent à travers l'étude linguistique de l'opacité référentielle, alors la quintessence de cet article sera décevante et se résumera en une position sceptique quant à la possibilité de découvrir les conditions *suffisantes* à la formulation des croyances. En tout cas, il espère éclairer quelque peu les débats et convaincre d'une condition tout au moins *nécessaire* à la formulation des croyances : si [p] alors B_{ap}, moyennant une condition pragmatique de sincérité de la part du locuteur.

4. RATIONALITÉ E(S)T COHÉRENCE

En vertu de (CA), la distinction précédente entre inconsistance et contradiction n'est que formelle et aboutit à deux types de croyances également incompatibles. Mais l'avis n'est pas unanime, et certains déclarent qu'il est possible de tenir deux croyances exprimant des jugements contradictoires : croire p et non-p simultanément est impossible, mais croire p et croire non-p séparément serait tenu comme un fait fréquemment vérifié. Malgré les arguments séduisants auxquels les partisans de cette distinction ont recours, notre interprétation performative de la croyance ne l'admettra pas.

Le type de justification choisi par l'auteur présente la croyance comme une disposition *cognitive*, à la différence de notre lecture strictement *performative* du terme :

Moreover, a man who can 'only hold a few ideas in his head' might severally believe each of a large

number of propositions without being *able* to understand or consider their conjunction, and therefore without being able to believe it. Such a man would be like a person in a supermarket with a shopping list who can remember to buy each item upon seeing it, but who lacks the memory to write out the list for himself.¹²

Le célèbre paradoxe de la préface reprend le même cas de figure et suppose également une distinction entre des croyances contradictoires et inconsistantes, refusant les premières et admettant les secondes. Dans cet exemple, l'auteur d'un ouvrage avertit dans sa préface qu'il croit à la totalité de ce qu'il a écrit mais que, l'erreur étant humaine, quelques erreurs ont pu se glisser çà et là. Ce qui signifie que l'auteur croit à la totalité des déclarations du livre sans croire absolument à chacune d'elles, soit la négation du principe de distribution de la croyance :

$$B_a(p_1 \wedge p_2 \wedge \dots \wedge p_n) \equiv (B_a p_1 \wedge B_a p_2 \wedge \dots \wedge B_a p_n),$$

où l'un des membres de l'ensemble $\{p_1 \ \& \ p_2 \ \& \ \dots \ p_n\}$ signifie $\Box p$. Pour les partisans d'une croyance faillible et implicite, le premier membre figurant une croyance contradictoire implique l'autre membre (la croyance inconsistante), mais la réciproque n'est pas toujours vraie ; pour notre lecture performative et explicite, la réciproque sera vraie puisque la fausseté d'un seul des membres implique toujours que le sujet ne croira pas à l'ensemble. La raison en est simple : croire à un ensemble de propositions incohérentes ne serait possible que si l'on admettait cet ensemble « aveuglement » et sans avoir consenti à chacun de ses membres séparément, comme le montre le cas de la préface. Or la condition (CA) ne permettrait pas de parler de *croyance* d'ensemble tant que chacun de ses éléments n'ont pas été assertés un à un ; cette condition peut sembler excessive, mais elle ressort de l'idée selon laquelle le sujet ne peut être dit croire que ce qu'il a déjà dit (sincèrement). Que dire maintenant si la relation entre deux croyances très complexes s'avère être contradictoire, si le sujet les asserte mais qu'il n'est pas capable

¹² Williams (1981), p. 601.

de « percevoir » leur relation logiquement incompatible ? Le cas est fréquemment retenu en logique épistémique modale, il figurait parmi les objections principales au premier système de Hintikka.¹³ Le problème ne se pose pas, dans les termes explicites de (CA) : tant que le sujet n'a pas asserté qu'un des jugements est contradictoire avec un autre, il ne peut pas être dit « croire » à une contradiction ou à un ensemble de croyances inconsistants ; les critiques précédentes du principe de distribution doxastique reposent à vrai dire sur le même paralogisme qu'Aristote, inférant l'existence d'une croyance à partir d'une relation logique entre des propositions et « brûlant l'étape » de leur énonciation par le locuteur.

En résumé, la *rationalité* interdit d'admettre deux jugements contradictoires en même temps, la *cohérence* de les admettre même séparément ; A. N. Prior a insisté sur leur différence :

Il est même *rationnel* d'adopter un ensemble de croyances qui ne peuvent pas être toutes vraies, encore qu'on puisse difficilement aller jusqu'à une *paire* de croyances mutuellement contradictoires.¹⁴

La dernière hypothèse est celle de Łukasiewicz, qui alla jusqu'à admettre l'assertion simultanée de deux contradictoires. Distincte à la fois de la position intermédiaire de Prior (être incohérent sans être irrationnel pour autant) et de l'irrationalisme radical de Łukasiewicz, la position revendiquée ici se situe à l'opposé de ce dernier, car l'hypothèse de sujets rationnels et/ou incohérents à la fois est rejetée à la lumière de (CA) : la restriction de la classe des croyances aux seuls jugements assertés séparément signifie au contraire que la rationalité présuppose la cohérence, en sorte que tout sujet croyant doit être cohérent *et* rationnel à la fois, sans possibilité

¹³ Cf. les paradoxes d'omniscience et d'omnicroyance logique de Hintikka (*Knowledge and Belief*, Ithaca, New York (1962)) :

$$K_a/B_a p \wedge (p \supset q) \supset K_a/B_a q$$

Mais en vertu de (CA), le paradoxe serait annulé à nouveau puisqu'il repose sur un transfert illégitime d'une relation logique de jugements ($p \supset q$) à une croyance correspondante ($B_a q$). La condition préalable à la déduction de $B_a q$ est $[p \supset q]$, soit $B_a(p \supset q)$.

¹⁴ Prior (2002), p. 94.

de distinguer les deux qualités. La position de Prior semble largement répandue, pourtant.

5. REDONDANCE

L'obligation d'asserter avant d'exprimer une croyance précise rend celle-ci transparente. Limité à (CA), le problème d'individuation de l'intentionnalité de la croyance est dissout également : la représentation des objets de croyance n'est plus multiple et se réduit aux seules données de l'assertion, par opposition à la sémantique des mondes possibles de Hintikka, notamment, où l'attitude propositionnelle est définie comme fonction d'un objet et d'un monde possible.¹⁵ Les conditions de vérité d'une croyance sont ainsi les mêmes que celles des propositions assertées, attendu que le sujet est censé connaître les règles de déduction logique pour gérer son stock de croyances. Un exemple : a croit que p et q signifie qu'il croit que p et qu'il croit que q, en vertu de l'identité assumée ici entre rationalité et cohérence. En termes formels, on obtient :

$$[p \wedge q] \equiv [p] \wedge [q], \text{ soit : } B_a(p \wedge q) \equiv B_a p \wedge B_a q$$

Par conséquent, les conditions de vérité de la croyance sont réduites à celles de la logique classique, à la différence près qu'elles ne dépendent de la valeur de vérité de propositions qu'assertées.

Enfin, puisque la croyance n'ajoute aucune information et n'est que la transcription d'un jugement asserté, elle est réductible au signe d'assertion 'δ' de Frege et n'est donc rien d'autre qu'une interprétation des règles de déduction naturelle : « Tu assertes p ; or tu assertes aussi que si p, alors q ; donc tu assertes q ». Remplacez le verbe « asserter » par « croire », et

¹⁵ Par opposition à Quine, selon lequel un terme n'a plus *aucune* référence dans un contexte modal (croyance incluse), Hintikka (1957) affirme qu'il a des références *multiples* et que de leur unité dépend l'individuation de la croyance : la fonction d'individuation Φ associe une référence à un terme dans chaque monde \square , soit $\Phi(a, \square)$ assignant une référence (dénotation) à l'individu a dans le monde \square et $\Phi(p, \square)$ assignant une référence (valeur de vérité) à la proposition p dans \square . En vertu de (CA), la fonction Φ est redondante puisqu'elle se réduit aux termes de l'assertion du sujet : la paire ordonnée sur laquelle Φ est appliquée est unique, et Φ n'est plus qu'une simple fonction de valuation classique.

vous identifiez de fait la règle du modus ponens à la condition nécessaire pour croire une conséquence logique :

$$B_a p \wedge B_a(p \supset q) \supset B_a q.^{16}$$

III POUR UN PDNC

C'est dans le *dialogue* et sur la base vérifiable des assertions que les croyances sont exprimées et attribuées : au-delà de cette base fiable, aucune croyance ne peut être individuée avec garantie, témoin le paradoxe de l'opacité référentielle. D'autre part, la validation précédente du principe de distribution doxastique a supposé que le sujet dispose d'une compétence linguistique minimale, qu'il maîtrise les règles de déduction logique et ne peut être dit croire qu'en fonction de ce qu'il infère *explicitement*. L'exemple ci-dessus de l'application du modus ponens réduit ainsi la croyance à un acte d'assertion, et le choix des combinaisons d'assertions repose sur une application des lois logiques, conformément à la relation de raison à conséquence qu'Aristote avait posée entre le PLNC et le PPNC. Il conviendrait de remplacer d'ailleurs cette dernière appellation par celle plus précise de Principe Dialogique de Non-Contradiction, étant donné l'identité entre croyance et jeu de dialogue réglé. La réplique du Stagirite à Héraclite semble confirmer cette interprétation de la croyance, lorsque l'assertion est distinguée du simple dire ; quant aux preuves indirectes du PNC, elles semblent exprimer également ce que Wittgenstein déclarera par la suite :

Il ne faut pas regarder la contradiction comme une catastrophe, mais comme un mur qui nous indique que là, nous ne pouvons pas aller plus loin.
Mais la contradiction n'est-elle pas interdite par le principe de contradiction ? – « non(p et non-p) »

¹⁶ Le problème de l'omnicroyance vient de ce que l'implication n'est pas crue ou assertée au préalable ; alors que Hintikka avait posé une hypothèse auxiliaire semblable en logique des prédicats (si un sujet croit que F(a), il doit croire que (a = b) avant d'être dit croire que F(b)), la nature « normale » des mondes possibles de type Lewis l'avait obligée à admettre cette conséquence douteuse en logique modale propositionnelle.

n'interdit en tous cas les cas absolument rien. C'est une tautologie. Mais si nous interdisons une contradiction, alors nous excluons de notre langage des formes de contradiction. Nous mettons ces formes hors-jeu.¹⁷

Deux idées directrices découlent d'une lecture dialogique du PNC : que les pensées intimes ou privées sont exclues du domaine de *nos* croyances, explicites ; que la non-contradiction est avant tout une règle directrice du discours. Précisons sans relâche qu'il ne s'agit pas d'imaginer des hypothèses auxiliaires susceptibles de garantir les inférences menées dans des contextes intentionnels : il s'agit bien plutôt de douter de leur crédibilité, quel qu'en soit le prix à payer pour l'idée de logique des croyances.

1. CONTRE LE MYTHE DE L'INTÉRIORITÉ

Toute allusion à des croyances intimes non exprimées a été exclu ici, non parce que l'impossibilité de leur existence est démontrée, mais parce qu'il a été déclaré impossible de les individuer sans assertion préalable, c'est-à-dire de les formuler clairement sans risque (cf. l'opacité référentielle). On ne peut nier que les notions de croyance refoulée ou inconsciente soient consacrées par la psychanalyse, mais l'article répond avec scepticisme que ces croyances ne peuvent être exprimées ou identifiées « dans la tête » du sujet pensant, mais seulement « dans la bouche » du sujet locuteur. Tout progrès de la philosophie de l'esprit *via* l'étude des attitudes propositionnelles est donc abandonné à d'autres contributions que celle-ci, qui préfère se fier au langage public et écarter du domaine des croyances l'exploration de pensées intimes.

2. LA FORCE DE LA RÈGLE

Si le PNC ne repose pas sur des opérations naturelles de l'esprit (entité nébuleuse par excellence), et si l'hypothèse

¹⁷ Wittgenstein, *Remarques sur la philosophie de la psychologie* I, § 44 ; cité dans la préface de Łukasiewicz (2000), pp. 31-32.

d'une structure ontologique du monde est récusée d'avance dans notre épistémologie moderne, alors seul sa version logique peut encore justifier la non-contradiction ; celle-ci s'impose à nous par des règles de dialogue coercitives, que nous ne savons pas fonder par d'autres raisons et qui ne semblent pourtant se réduire à de simples conventions de langage. La réponse des cognitivistes et conventionnalistes illustre deux partis radicalement opposés sur la question.

Que choisir pour rendre compte de ces règles dialogiques dont le PNC est un des piliers ? Disons seulement que cette règle s'impose à nous comme une convention nécessaire, malgré l'aspect paradoxal de cette dernière description.¹⁸

CONCLUSION : LA CROYANCE, UN ASSENTIMENT LINGUISTIQUE PAR DÉFAUT

La question antique de la non-contradiction a été retranscrite en termes modernes et appliquée à des « puzzles » modernes. Les a-t-il résolus ? Elle les a plutôt dissout, interdisant de parler de « croyances » là où des conclusions paradoxales sont inférées dans ces paradoxes. L'article se montre sceptique quant à la résolution et l'explication des problèmes d'attitudes propositionnelles, jusqu'à se demander si une étude formelle du problème pourrait clarifier les débats et apporter un éclairage à des questions touchant la philosophie de l'esprit (dont l'intentionnalité). Dans un passage concernant trois théories majeures de la forme logique des attitudes propositionnelles, Pascal Engel précise que la théorie citationnelle est moins pertinente que la théorie frégréenne parce qu'elle n'est pas capable de déterminer la signification d'une croyance en dehors du contexte de discours et d'une langue naturelle particulière :

Si [Léonce glaubt « Paris est la capitale de la philosophie] reproduit la signification de [Léonce croit « Paris est la capitale de la philosophie], alors [Léonce croit « Paris est la capitale de la

¹⁸ Cette section s'inspire bien entendu du commentaire de Jacques Bouveresse, in *La force de la règle (l'invention de la nécessité)*, Editions de Minuit, Paris (1987).

philosophie] ne peut pas être une traduction correcte de [Léonce croit que Paris est la capitale de la philosophie]. Church en conclut que les croyances ne peuvent pas être des relations à des phrases, mais doivent être des relations à des significations de phrases, c'est-à-dire à des Propositions, qu'il construit comme des entités intensionnelles.¹⁹

C'est pourtant la théorie citationnelle de la croyance qui fut soutenue ici comme seul critère accessible pour déterminer les croyances d'un locuteur, au sein d'une langue précise et dans les termes stricts prononcés par lui. (CA) consacre les limites d'un scepticisme certain, incapable d'apporter les critères suffisants à une substitutivité des identiques réussie dans des contextes d'attitudes propositionnelles. Elle ne prétend pas les apporter, mais simplement avertir *faute de mieux* que le réquisit de Church, s'il est justifiable, ne peut être satisfait qu'en introduisant une entité théorique de « concept individuel » aux allures d'ad hocité.

D'autres thèmes sont laissés en suspens, concernant la recherche des critères d'individuation d'une croyance : le « puzzle » des croyances décitées (Kripke), la représentation mentale comme critère d'individuation des croyances (Fodor), l'isomorphisme intensionnel (Carnap), etc. Au-delà de ces variantes, une question d'ordre méthodologique demeure : celle de la *justification* des entités théoriques utilisées pour garantir les inférences doxastiques. A cet égard, l'article n'a proposé en échange qu'un scepticisme de fortune.

¹⁹ Engel (1989), p. 206

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARISTOTE

1991 *Métaphysique*, Vrin, Paris

1994 *De l'Interprétation*, Vrin, Paris

ENGEL, P.

1989 *La norme du vrai (Philosophie de la logique)*, NRF Essais, Gallimard, Paris

FODOR, J.

1978 « Propositional attitudes », dans *The Monist*, vol. 61(4), pp. 501-523

HINTIKKA, J.

1957 « Modality as referential multiplicity », dans *Ajatus*, vol. 20, pp. 49-64

1962 *Knowledge and Belief (An Introduction to the Logic of the Two Notions)*, Cornell University Press, Ithaca, New York

KRIPKE, S.

1979 « A Puzzle about Belief », dans *Meaning and Use*, A. Margalit (ed.), Reidel, Dordrecht, pp. 239-283

ŁUKASIEWICZ, J.

2000 *Du principe de contradiction chez Aristote*, L'Eclat, Paris

PRIOR, A.N.

2002 *Objets de pensée*, Mathesis, Vrin, Paris

WILLIAMS, J.N.

1981 « Inconsistency and Contradiction », dans *Mind*, vol. 90, pp. 600-602